



## Protocole sanitaire pour l'accès au local du G.G.A.C. (mis en place au 1<sup>er</sup> septembre 2021)

La municipalité d'Escaudœuvres a autorisé la réouverture de notre local associatif et l'accueil des membres lors de permanences à condition que toute personne qui entre soit en possession d'un pass sanitaire valide et se conforme au protocole suivant :

- ◆ **Les emplacements aux tables et aux ordinateurs ont été volontairement limités** pour respecter une distanciation sociale. **Pour les tables**, le nombre de membres accepté est de **8 personnes**. **Pour les ordinateurs**, cette valeur est fixée à **5**.
- ◆ **Avant de venir à une permanence**, le membre doit **réserver sa place** en téléphonant au **03 27 74 50 59 (le mercredi matin)** ou en envoyant un message à l'adresse **contact@ggac.fr**. Les membres n'ayant pas réservé ne pourront être acceptés qu'en fonction des places disponibles restantes.
- ◆ Tout membre venant à une permanence devra obligatoirement **présenter un pass sanitaire valide, porter un masque (non fourni) durant toute la durée de sa présence** et à **se désinfecter les mains en arrivant** avec la solution hydro-alcoolique disponible sur place. En cas de refus, le membre ne sera pas accepté dans le local de permanence.
- ◆ En entrant, le membre devra **présenter sa carte d'adhérent de l'année en cours** et **décliner son identité** au bénévole chargé de la feuille de présence. Cette mesure permettra de contacter les membres présents en cas de déclaration de symptômes suite à une permanence.
- ◆ Des **règles de circulation** et des **espaces réservés** à la consultation ont été organisés. Les bénévoles les présenteront aux membres. Les **gestes barrières** seront rappelés.
- ◆ Le **lavage des mains sera recommandé avant de quitter** la salle.
- ◆ **Chaque membre devra n'utiliser que son matériel** (à l'exception des publications de la bibliothèque et des ordinateurs). Le **prêt de matériel entre membres** au cours de la permanence **ne sera pas permis**.
- ◆ Après utilisation d'un **ordinateur**, celui-ci **ne sera pas réutilisé par un autre membre** ce jour-là.
- ◆ **Les photocopies sont possibles, mais elles seront effectuées par un bénévole.**
- ◆ **L'utilisation des toilettes n'est plus permise.**
- ◆ Avant de quitter la salle, **le membre s'assurera de ne pas oublier d'affaires**. **Tout objet restant** après la permanence sera impérativement mis **en quarantaine** et récupérable à la permanence suivante.

Par mesure de sécurité sanitaire, la salle sera **aérée au moins 15 minutes** après la séance et **le matériel utilisé sera désinfecté** : tables, chaises, clavier d'ordinateur, souris, meuble, accoudoirs de fauteuil et poignées extérieure et intérieure des deux portes.

**En cas d'apparition de symptômes liés au Covid-19 dans les jours suivant une permanence, vous devez impérativement prendre contact avec l'association pour le signaler.**

**Chaque membre qui vient à une permanence s'engage à respecter entièrement ce protocole.**